

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à  
chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de  
la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les an-  
nonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le  
département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 31 Juillet

## INFORMATIONS

### La loi contre les anarchistes

Le Journal officiel promulgue la loi contre les  
anarchistes. Nous croyons utile de reproduire le  
texte définitif :

Article 1<sup>er</sup>. — Les infractions prévues par les  
articles 24, paragraphes 1 et 3, et 25 de la loi du  
29 juillet 1881, modifiés par la loi du 12 décem-  
bre 1893, sont déférées aux tribunaux de police  
correctionnelle, lorsque ces infractions ont pour  
but un acte de propagande anarchiste.

Art. 2. — Sera déféré aux tribunaux de poli-  
ce correctionnelle et puni d'un emprisonnement  
de trois mois à deux ans et d'une amende de 100  
à 2,000 francs, tout individu qui, en dehors des  
cas visés par l'article précédent, sera convaincu  
d'avoir, dans un but de propagande anarchiste :

1<sup>o</sup> Soit par provocation, soit par apologie des  
faits spécifiés auxdits articles, incité une ou plu-  
sieurs personnes à commettre soit un vol, soit les  
crimes de meurtre, de pillage, d'incendie, soit les  
crimes punis par l'article 435 du Code pénal ;

2<sup>o</sup> Ou adressé une provocation à des militaires  
des armées de terre ou de mer, dans le but de les  
détourner de leurs devoirs militaires et de l'o-  
béissance qu'ils doivent à leurs chefs, dans ce  
qu'ils leur commandent pour l'exécution des lois  
et règlements militaires et la défense de la Con-  
stitution républicaine.

Les pénalités prévues au paragraphe 1<sup>er</sup> seront  
appliquées même dans le cas où la provocation  
adressée à des militaires des armées de terre et  
de mer n'aurait pas le caractère d'un acte de  
propagande anarchiste ; mais dans ce cas la pé-  
nalité accessoire de la rélegation édictée par l'ar-  
ticle 3 de la présente loi ne pourra être pro-  
noncée.

La condamnation ne pourra être prononcée sur  
l'unique déclaration d'une personne affirmant  
avoir été l'objet des incitations ci-dessus spéci-  
fiées, si cette déclaration n'est pas corroborée par  
un ensemble de charges démontrant la culpabilité  
et expressément visées dans le jugement de con-  
damnation.

Art. 3. — La peine accessoire de la rélegation  
pourra être prononcée contre les individus con-  
damnés en vertu des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la présente  
loi à une peine supérieure à une année d'emprison-  
nement, et ayant encouru dans une période de  
moins de dix ans, soit une condamnation à plus

de trois mois d'emprisonnement pour les faits  
spécifiés auxdits articles, soit une condamnation  
à la peine des travaux forcés, de la réclusion ou  
de plus de trois mois d'emprisonnement pour  
crime ou délit de droit commun.

Art. 4. — Les individus condamnés en vertu  
de la présente loi seront soumis à l'emprisonne-  
ment individuel sans qu'il puisse résulter de  
cette mesure une diminution de la durée de la  
peine.

Les dispositions du présent article seront  
applicables pour l'exécution de la peine de la  
réclusion ou de l'emprisonnement prononcées en  
vertu des lois du 18 décembre 1893, sur les asso-  
ciations de malfaiteurs et la détention illégitime  
d'engins explosifs.

Art. 5. — Dans les cas prévus par la présente  
loi et dans tous ceux où le fait incriminé a un  
caractère anarchiste, les cours et tribunaux pour-  
ront interdire en tout ou partie la reproduction  
des débats en tant que cette reproduction pour-  
rait présenter un danger pour l'ordre public.

Toute infraction à cette défense sera poursui-  
vie conformément aux prescriptions des articles  
42, 43, 44 et 49 de la loi du 29 juillet 1881 et  
sera punie d'un emprisonnement de six jours à un  
mois et d'une amende de 1,000 à 10,000 fr.

Sera poursuivie dans les mêmes conditions et  
passible des mêmes peines, toute publication ou  
divulgation, dans les cas prévus au paragraphe  
1<sup>er</sup> du présent article, de documents ou actes de  
procédure spécifiés à l'article 38 de la loi du 29  
juillet 1881.

Art. 6. — Les dispositions de l'article 463 du  
Code pénal sont applicables à la présente loi.

La présente loi délibérée, et adoptée par le  
Sénat et par la Chambre des députés sera exé-  
cutée comme loi d'Etat.

### La clôture de la session

La session du Parlement a été close samedi,  
un peu brusquement peut-être ; mais, suivant  
l'usage, nos honorables devant rentrer chez eux  
pour les séances du conseil général, le gouverne-  
ment s'est empressé de les congédier.

A propos de la clôture de la session et des  
travaux parlementaires, le *Journal des Débats*  
dit :

La session ordinaire de 1894 va se terminer.  
Elle a été aussi agitée que stérile. On y a débité  
beaucoup de paroles inutiles, gaspillé beaucoup  
de temps, et produit fort peu de chose. Mais elle  
ne sera pas tout à fait perdue si elle a démontré  
aux membres des Chambres une vérité dont le  
grand public est convaincu depuis longtemps :

mière se faisait en elle. Elle percevait ce qu'elle  
n'avait jamais entrevu. Un secret terrible pesait  
sur sa famille, sur elle aussi nécessairement. Cepen-  
dant avec l'énergie de son caractère, elle ne  
voulut pas montrer ce qui se passait en elle. Ce  
secret, elle le connaissait et, si elle ne pouvait de-  
venir la femme de son fiancé, elle ne le reverrait  
plus ; il ignorerait son sort, le coup qui l'aurait  
frappée.

Mais il ne fallait pas qu'il entrevît ses pen-  
sées.

Eile affermit donc sa volonté.

— Vous avez raison, dit-elle. Mon père, sans  
nul doute, se laissera fléchir. En attendant, obéis-  
sez à sa prière. Partez ! Si tels sont les dessein  
de Dieu, il saura bien nous réunir.

Le moment des adieux arriva ; malgré l'ef-  
fort que chacun d'eux fit sur lui-même, ce mo-  
ment fut tout rempli d'une tristesse trop conce-  
vable.

M. Martini fit prier M. de Montgardec de s'em-  
barquer sur le yacht et d'éviter ainsi les dangers  
que la présence des brigands, — si toutefois ils  
étaient encore dans le voisinage — pouvait lui  
susceiter.

Cécile, seule sur la terrasse, regarda s'éloigner  
la petite voile blanche et, quand ce point imper-  
ceptible eut disparu à l'horizon, s'il tomba sur le  
banc, abîmée dans sa douleur. Elle resta long-  
temps ainsi, réfléchissant à la démarche qu'elle  
allait faire auprès de son père et ne se doutant pas  
que de nouveaux dangers étaient prêts à fondre  
sur elle. Si elle eût été moins absorbée par ses  
tristes pensées, elle eût certainement perçu le  
bruit léger d'un pas furtif sur la terrasse insé-

c'est que le travail parlementaire est organisé  
d'une façon déplorable, ou, pour mieux dire, qu'il  
n'est pas organisé du tout.

Avec le droit d'interpellation tel qu'il fonc-  
tionne aujourd'hui, tout examen sérieux et suivi  
des réformes législatives devient impossible : les  
délibérations des assemblées sont livrées au has-  
ard, et le ministère n'a plus ni le loisir, ni la  
liberté d'esprit, ni la stabilité nécessaires pour  
remplir ce qui est sa fonction essentielle : diri-  
ger les affaires du pays. Sur ce point, une modi-  
fication du règlement de la Chambre est abso-  
lument indispensable.

Avec un pareil régime, il n'y a pas de travail  
utile qui soit possible, pas de ministère qui puisse  
compter sur le lendemain, pas d'Assemblée qui  
ne risque de s'agiter en pure perte, de s'user  
très vite et de compromettre les institutions par-  
lementaires en même temps que sa propre digne-  
té.

Tout cabinet soucieux de remplir entièrement  
sa fonction de gouvernement, devrait inscrire en  
tête de son programme une réforme du règlement  
intérieur de la Chambre, et tenir énergiquement  
la main à ce que cette réforme s'accomplisse.  
Nous nous demandons si on aura encore besoin de  
beaucoup d'expériences du genre de celle à  
laquelle nous venons d'assister pendant six mois.

### Le Temps :

La session législative qui vient de se clore,  
laisse dans l'esprit l'impression d'une longue pé-  
riode d'agitations vaines et d'un grand labeur  
inutile.

Le régime parlementaire est apparu durant  
sept mois comme une grosse machine poussive  
et grinçante, lançant des torrents de feu, de fu-  
mée et de bruit, sans arriver à produire un ré-  
sultat pratique de quelque importance.

### De M. Dupuy dans la Gazette de France :

Il y a aujourd'hui soixante quatre ans, une  
révolution parisienne renversait le gouvernement  
monarchique et traditionnel. A soixante-quatre  
ans de distance, on peut mesurer en quels bas-  
fonds la France est tombée le jour où, rompant  
avec ses traditions historiques, elle est devenue  
la proie des régimes d'expédients.

On a brisé la chaîne qui, selon le mythe anti-  
que, reliait le ciel à la terre, la justice à la lé-  
galité, le droit au fait ; et la France roule dans  
le matérialisme abject des gouvernements sans  
Dieu, des gouvernants sans autorité morale et sa  
vie nationale s'éteint dans les convulsions de l'a-  
narchie ! Quel châtimement et quelle expiation !

ri ure et, si elle se fût penchée au-dessus de la  
balustrade, elle eût vu l'ombre d'un jeune hom-  
me qui se dissimulait derrière les massifs.

Mais, inconsciente de ce nouveau péril, elle se  
leva et se dirigea vers la bibliothèque, où son pé-  
re était toujours enfermé.

### V

L'homme qui, ainsi caché, épiait tous les  
mouvements de Cécile, n'était autre que Mat-  
téo. . .

Quand les compagnons des brigands étaient re-  
venus de l'expédition pendant laquelle M. de Mont-  
gardec s'était évadé, leur colère n'avait pas con-  
nu de bornes : d'abord ils voulurent venger leur  
déconvenue sur la personne de leur chef, et il  
fallut tout l'ascendant que ce dernier possé-  
dait sur eux pour le sauver d'un péril immi-  
nent.

Leur position d'ailleurs, était assez mauvaise ;  
l'expédition avait été désastreuse, la police avait  
envahi leur premier refuge et si le second venait  
à être découvert, c'en était fait de leur vie à tous.  
Il fallait donc à tout prix s'assurer du silence de  
Cécile et surtout de celui de M. de Montgar-  
dec.

Tant que ce dernier serait à la villa, il n'était  
pas à redouter ; les brigands, qui connaissaient la  
vie cachée de M. Martini, s'imaginaient, à tort ou  
à raison, que celui-ci ne se soucierait pas d'appe-  
ler chez lui la police. Une bonne embuscade, le  
jour où Henry quitterait son asile, le remettrait  
aux mains de ses gendriers, et cette fois ils n'at-  
teindraient pas le lendemain pour régler sa desti-  
née. Quant à Cécile, elle rendait quelquefois visi-

### Le Canal des Deux-Mers AU SÉNAT

Déclaration d'utilité publique. — (Extrait du  
Journal Officiel du 18 juillet 1894.)

M. Ernest HAMEL, rapporteur,

Un certain nombre de membres de la Chambre  
syndicale du commerce et de l'industrie de l'ar-  
rondissement de Versailles et quarante-deux  
habitants de Versailles, les comités de la *Société  
nationale d'initiative et de propagande pour  
l'exécution du Canal des Deux-Mers* portant en-  
semble 708 signatures de conseillers généraux  
et municipaux, commerçants, propriétaires de  
l'Aude, du Jura et de la Loire-Inférieure, vous  
demandent d'appuyer auprès des pouvoirs publics  
la grande œuvre entreprise par la *Société natio-  
nale d'initiative et de propagande pour l'exé-  
cution du Canal des Deux-Mers* et l'exécution com-  
plète de son programme.

Si jamais entreprise a eu un caractère national,  
c'est assurément celle-là.

Ce sera l'œuvre de Riquet agrandie, de Riquet  
sous l'invocation duquel on l'a placée, parce qu'il  
était juste de rendre ainsi un éclatant hommage  
à celui qui avait eu la première idée du Canal  
des Deux-Mers.

Est-il besoin d'insister, messieurs, sur la gran-  
deur et l'utilité de l'entreprise ? C'est d'abord  
une œuvre exclusivement française, ne devant  
faire appel qu'à l'industrie française, destinée à  
augmenter à la fois notre prospérité commerciale  
et notre puissance maritime.

Relier l'Océan Atlantique à la Méditerranée,  
de manière à faire passer de l'un dans l'autre  
les vaisseaux du plus haut bord, est un de ces  
rêves grandioses qu'il est digne de la France de  
réaliser.

Examinons rapidement quelles seraient les  
conséquences économiques de cette réalisation.  
C'est d'abord un immense chantier ouvert à nos  
ouvriers, et du travail assuré pour longtemps.  
Que de capitaux trouveront là à être utilement  
et patriotiquement employés !

Et que l'on ne nous parle pas, pour les effrayer,  
du désastre du Panama. Parce qu'une entreprise  
mal conçue, mal dirigée, et dont la France n'au-  
rait pas été la bénéficiaire, a sombré, est-ce une  
raison pour qu'une pareille destinée soit réservée  
à celle du Canal des Deux-Mers, dont tout le  
profit sera pour notre pays, et dont l'argent ne  
sortira pas de France ?

Quel nouvel élément de richesse pour nos po-  
pulations agricoles et viticoles du Midi, qui ver-  
ront s'ouvrir des débouchés considérables pour  
leurs produits ! Quelle augmentation de transit à

te au curé du village voisin, elle pouvait lui ra-  
conter les événements auxquels elle avait pris part  
il ne fallait donc pas la laisser vivre. Elle et Bep-  
po devaient disparaître et deux coups de carabine,  
tirés au détour d'un chemin, suffiraient à la beso-  
gne. Mais quand les brigands énoncèrent cette  
partie de leur programme, Mattéo les interrompit  
avec un juron énergique.

— Je vous dis, moi, cette fille ne mourra pas ;  
je vous défends de toucher un seul cheveu de sa  
tête, et si l'un de vous venait enfreindre cet or-  
dre, c'est lui qui ferait connaissance avec deux  
de mes ball s.

Un cri de révolte lui répondit.

D'un geste violent il leur imposa silence.

— Je vous répète, cria-t-il qu'il nous faut cette  
fille vivante. On ne sait ce qui peut arriver. Nous  
aurons en elle, un otage précieux. Maintenant ré-  
pondez-moi ; vous avez confiance en votre chef,  
n'est-ce pas ? Eh bien, jurez de m'obéir et de ne  
rien faire sans mes ordres.

— Nous le jurons, s'écrièrent-ils tous d'une seu-  
le voix ! Et le chef ainsi que les soldats s'étendi-  
rent sur le sol, où ils goûtèrent un sommeil aussi  
calme que si leur âme n'eût pas été chargée de  
crimes.

A partir de ce moment, Mattéo n'avait pas cessé  
de venir chaque jour épier ce qui se passait à  
la villa.

Caché comme un serpent qu'il était, sous les  
arbustes fleuris, il assista plus d'une fois aux  
douces causeries de Cécile et d'Henry, plus d'une  
fois il mit la main sur la détente de sa carabine  
et s'apprêta à trancher cette existence qui mena-  
çait la sienne ; mais le fidèle Bep-po, qui était trop

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 5

LE

## CRIME DE KERALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

II

Cécile l'attendait ; à la vue de son visage boule-  
versé, elle devina quelque chose de ce qui venait  
de se passer.

— Mon père refusé ? dit-elle.

— Hélas ! reprit Henry.

Puis, en quelques mots, il la mit au courant  
des résolutions de M. Martini.

— Je vais partir, ajouta-t-il, je n'obtiendrais  
rien en ce moment ; mais je ne puis renoncer au  
bonheur que j'avais espéré. Je ne vous cacherais  
pas que je vais chercher de quelle nature sont les  
obstacles que votre père m'oppose ; je suis sûr,  
maintenant, qu'il y a dans sa vie quelque circons-  
tance effroyable, quelque drame peut-être dont il  
est la victime, car je ne saurais douter de son hon-  
nabilité.

Malgré ces paroles consolantes, Cécile était at-  
terrée.

Tout s'effondrait autour d'elle.

Certes, elle non plus, elle ne doutait pas de  
l'honorabilité de son père. Mais une affreuse lu-

travers la France ! Une partie du commerce du Nord ne deviendra-t-il pas tributaire de ce canal ? Eviter le long détour de Gibraltar est une économie de temps et d'argent ; et l'Angleterre ne sera pas la dernière à profiter de cet immense avantage. Ce sera pour elle la véritable route de l'Orient.

L'intérêt commercial ici se doublera de l'intérêt militaire. C'est le jour où nos flottes, de l'Océan pourront pénétrer dans la Méditerranée par le Canal des Deux-Mers, que l'on pourra vraiment dire : la Méditerranée est un lac français. Et sur ce lac, il n'y aura pas de nation qui puisse nous disputer la suprématie. Il n'y a pas là, de notre part, la moindre velléité belliqueuse ; mais la certitude de vaincre est un des meilleurs moyens d'assurer la paix.

L'entreprise est-elle irréalisable ? comme l'ont prétendu quelques esprits chagrins. Nous avons la conviction du contraire, et s'il y a des difficultés à surmonter, le génie français ne sera pas embarrassé pour en triompher. Toutes les bonnes volontés concourront à les vaincre.

L'œuvre du Canal des Deux-Mers est d'autant plus intéressante, que la Société nationale d'initiative et de propagande pour son exécution n'a recours ni à la garantie ni à la subvention de l'Etat. Née de l'initiative privée, elle se fera et s'achèvera par elle. On ne nous demande que l'appui moral des pouvoirs publics ; nous ne saurions le refuser à une entreprise dont le succès sera un titre de gloire de plus pour la France et le digne couronnement du dix-neuvième siècle.

En conséquence, messieurs, votre commission vous propose de renvoyer la pétition à M. le ministre du commerce et de l'industrie, avec avis favorable.

Renvoi au ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes.

**Arrestation**

On mande de Cannes au *Petit Parisien* :

« Un lieutenant du 83<sup>e</sup> de ligne, Rose, en ce moment en manœuvre dans les Alpes, était allé faire une promenade sur la route de Berréon, près Saorce ; il dépassa la frontière, qui, du reste, n'est pas indiquée sur la route, la borne portant l'inscription : « France-Italie, » ayant été emportée par la crue du torrent, il y a plus de deux ans.

« Une patrouille d'alpins italiens arrêta l'imprudent lieutenant et le conduisit à Valdieri pour être interrogé par le général italien. Comme il ne saurait être question d'espionnage, il faut espérer que le lieutenant Rose sera remis en liberté à bref délai. »

**Accident**

Un accident est survenu samedi, au Grand-Camp, près Lyon, pendant les exercices du 8<sup>e</sup> chasseurs ; il n'a pas eu heureusement la gravité qu'on lui prêtait à la première heure. Il n'y a eu aucune mort à déplorer ; un seul cavalier a été contusionné.

**Nihilistes**

Les autorités espagnoles ont expulsé d'Espagne et remis entre les mains des autorités françaises de Cerbère, cinq nihilistes russes dont deux hommes et trois femmes. Ces nihilistes, déjà expulsés de France, ont été conduits à Céret.

Italien pour ne pas connaître les brigands, avait conservé de vives inquiétudes et il veillait sans cesse, toujours il apparaissait à l'extrémité de la terrasse et le revolver qu'il portait à la ceinture empêchait Mattéo de consommer son crime.

Et puis, pensait ce dernier, cette mort serait trop douce ! Il fallait à sa vengeance de plus longs supplices ! Et il prenait patience en songeant à l'avenir qui le dédommagerait de ses déconvenues : il savourait d'avance les tortures que souffrirait Henry quand celui-ci verrait sa fiancée aux mains du brigand ; car Henry ne mourait que lorsque Cécile aurait été faite prisonnière.

La vilaine âme de Mattéo se réjouissait à cette pensée, et il continuait dans l'ombre à préparer ses moyens d'actions.

C'est ainsi que, le jour où se passaient les scènes que nous avons décrites, il avait entendu Henry faire ses adieux à Cécile. Aussitôt il était descendu vers le bois à l'endroit où ses deux hommes étaient embusqués, et les avait envoyés chercher du renfort, afin de s'emparer plus sûrement d'Henry et de Pascal : puis il était revenu à son point d'observation. Malheureusement pour lui, la Providence qui veillait avait inspiré à M. Martini la pensée de prêter son yacht aux voyageurs, et, quand Mattéo revint, leur départ s'était effectué sans que le brigand pût s'en être aperçu.

La gorge qui conduisait à l'endroit où le yacht était à l'ancre n'était pas celle qui descendait du côté de la caverne. Il fallait être sur le plateau pour voir et même temps ce qui se passait sur les deux rous. Ceci explique comment il se fait que

**Duel**

Les deux témoins de M. d'Elva ont rencontré M. Drumont, samedi soir, à Bruxelles, et lui ont demandé une réparation par les armes pour la phrase injurieuse que le directeur de la *Libre Parole* avait adressée au député de la Mayenne. Drumont aurait, paraît-il, reconnu sans aucune difficulté, qu'une réparation s'imposait et il s'est mis à la disposition des témoins de M. d'Elva.

**Un combat au Soudan**

M. Delcassé, ministre des colonies, a reçu le télégramme suivant du gouverneur du Soudan :  
Kayes, 29 juillet 1894.

A la suite d'un engagement entre les troupes d'Aguibou, roi de Macina, notre protégé et les gens d'Ali-Kali, roi de Bossé, le capitaine Nigote, résident de Bandiagara, avait cru devoir se porter au secours d'Aguibou.

Comme ses forces n'étaient pas suffisantes pour venir à bout d'Ali-Kali, le commandant Quiquandon, chef du cercle, marcha rapidement avec une colonne sur le tata d'Ali-Kali et le détruisit.

Le roi de Bossé a été tué dans cette affaire, qui a été chaude.

La colonne est rentrée le 12 à Djenné.

Vous recevrez par le paquebot, qui part de Dakar le 21, le rapport qui m'a été adressé sur cette affaire.

D'autre part, l'Agence Havas nous transmet la dépêche suivante :

Saint-Louis, 28 juillet.

Le capitaine Nigote, commandant à Bandiagara, ayant attaqué sans ordre le village de Bossé, à deux cents kilomètres au sud de Bandiagara, a subi un échec.

M. Quiquandon, commandant du Ségon, y a envoyé aussitôt toutes ses forces disponibles, soit dix officiers, dont deux médecins, vingt Européens, deux cents soixante tirailleurs, deux pièces de quatre-vingts, sous le commandement du capitaine Bonacorsi.

Ce dernier fit diligence, attaqua le 1<sup>er</sup> juillet Bossé, résidence d'Ali-Kali, marabout qui prêchait la guerre sainte et qui avait infligé un échec au capitaine Nigote.

Les assiégés firent une résistance énergique.

Le marabout fut tué sabre en main avec 500 des siens.

De notre côté, 1 européen, 8 tirailleurs ont été tués, et 6 officiers, 15 soldats européens et 128 tirailleurs ont été blessés.

Les troupes ont montré un courage inouï.

**Nouvelles du Tonkin**

On a reçu au ministère des colonies le télégramme suivant du gouverneur général de l'Indo-Chine :

Hanoi, 29 juillet.

Le 10 juin, la canonnière *Massie* est arrivée à Lakhone ; le 21, elle mouillait à Outhène et espérait arriver le 26 à Vienschau.

Hier, la canonnière *La Grandière* est partie pour Khône où elle sera transbordée. On pense que le 20 août elle mouillera dans le bief supérieur.

Le service des colis et des lettres entre Kkhône et Lakhone fonctionne régulièrement. Les lettres et les colis arrivent en 16 jours de Saïgon à Lakhone. Le télégraphe d'Aïlao au Mékong atteint Muonh-Phong, à environ 60 kilomètres du fleuve. Le ravitaillement de la flottille est assuré.

Mattéo vint reprendre sa position sur la terrasse inférieure, pour attendre qu'Henry se montrât sur le seuil de l'habitation.

Ce pendant les heures s'écoulaient. Cécile restait toujours penchée à la même place. Aucun mouvement ne se produisait indiquant l'événement attendu. Qu'était-il donc arrivé ? M. Martini avait-il changé d'avis et M. de Montgard e avait-il obtenu de rester ?

Au moment où Cécile se dirigea vers la maison, le crépuscule avait déjà remplacé le jour et Mattéo rejoignit les siens afin de relever les sentinelles ; il se disait que peut-être les voyageurs choisiraient la nuit pour s'éloigner.

Quand Cécile entra chez M. Martini, celui-ci était toujours dans la position où Henry l'avait trouvé ; il n'avait pris aucune nourriture pendant toute cette journée et on voyait que la fièvre le dévorait. Ses lèvres étaient pâles, ses yeux brillaient d'un éclat factice et presque effrayant.

En le voyant ainsi, Cécile oublia sa propre douleur et ne songea plus qu'aux souffrances de ce père tant chéri.

— Mon père, s'écria-t-elle, qu'il me malédiction avons-nous donc encourue ? Quel est le crime que nous devons expier ? Ah ! parlez-moi en conscience, dites-moi vos chagrins ; je ne puis vous voir souffrir ainsi et penser que c'est moi qui vous ai attiré cette torture. Je vous aime ; je veux vous aimer plus encore, vous consoler. J'oublierai, s'il le faut, l'existence de ce qui n'est pas vous. Je ne vivrai que pour adoucir vos tourments. Je ne sois plus une enfant, je puis tout comprendre ; laissez-moi sonder votre blessure, je la soignerai et je la guérirai ; le voulez-vous dites, père adoré,

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS**

Séance du 27 juillet

M. Combelles demande si les propriétaires riverains de l'ancien square ont été invités à restaurer leurs immeubles et à établir des trottoirs conformément au tracé de la commission des travaux publics.

M. Costas répond que les pourparlers engagés à cet effet ayant été interrompus par suite de l'absence de l'un des intéressés, vont être repris incessamment.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. l'Inspecteur d'académie, afférente à la création à Cahors d'une caisse des écoles, destinée à venir en aide aux enfants pauvres des écoles communales.

Une somme de 1000 fr. serait nécessaire. M. l'Inspecteur demande de détourner de leur destination les 700 fr. inscrits au budget pour achat de prix. Cette somme ajoutée aux 200 fr. votés tous les ans, et aux 100 fr. accordés par l'Etat formerait le chiffre par lui réclamé.

M. Séguy proteste contre cette suppression et propose de maintenir la distribution de prix qui est une fête de famille, et qui sert de stimulant aux élèves.

Il propose au Conseil de faire une souscription sous le patronage du Conseil municipal pour couvrir cette dépense.

Le conseil consulté adopte la proposition de M. Séguy.

Le Conseil émet un avis favorable en faveur des sieurs Malaret et Blattes, comme soutiens de famille.

Mme veuve Massotte, M. Panouze et M. Faure, demandent au conseil un avis favorable pour leurs fils qui sollicitent une bourse à l'Ecole de Saint-Cyr.

Le conseil émet un avis favorable pour le fils de M. Rascalou qui sollicite une bourse à l'Ecole de service de santé militaire.

Le Conseil émet également un avis favorable en faveur des jeunes Hugoneng et Cazès qui sollicitent une bourse à l'école de C.uny.

La veuve Pillat et la veuve Lurguie sollicitent du Conseil un secours.

Renvoyé à la commission des finances.

M. le maire donne lecture au Conseil d'une pétition de M. Lavergne, fermier des places, qui demande une réduction du prix du ferme des places.

Renvoyé à la commission des finances, M. le maire donne lecture d'une pétition de M. Mazellé, qui demande une diminution d'entree sur la stéarine.

M. Daynard donne lecture, au nom des commissions des finances et des travaux publics du rapport concernant la reconstruction du Lycée Gambetta, dont voici les conclusions :

- « 1<sup>o</sup> D'approuver l'avant-projet de reconstruction partielle du Lycée Gambetta, dressé par M. Rodolosse, architecte, et dont le détail estimatif, approuvé par M. le Ministre de l'instruction publique sous la date du 6 juillet 1894, s'élève à la somme 473,729 fr. 41 ;
- « 2<sup>o</sup> De décider que la commune contribuera

par moitié avec l'Etat dans le paiement de cette dépense, soit qu'elle prendra à sa charge la somme de 236,864 fr. 70 ;

« 3<sup>o</sup> De rappeler que, conformément aux règlements qui régissent la matière, il ne sera fait sans autorisation régulière aucune dépense excédant les crédits prévus ;

« 4<sup>o</sup> De voter un emprunt de 236,864 fr. 70 remboursable dans le délai de 30 années, à partir de janvier 1895 au moyen de 30 annuités de 13,382 fr. chacune, composant l'amortissement et l'intérêt dont le taux ne pourra dépasser 3,85 0/0 par an ;

« 5<sup>o</sup> De voter une imposition extraordinaire de 9 centimes et dixième de centimes à ajouter au principal des contributions directes, pendant 3 années à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1895 pour assurer le paiement des annuités dudit emprunt. »

Les conclusions du rapport de M. Daynard sont adoptées.

M. Daynard donne ensuite lecture de son rapport sur la revision du règlement et du tarif des octrois. Le dépôt en est ordonné et la discussion de la question qui en est l'objet est renvoyée à vendredi prochain.

**Postes et télégraphes**

Par arrêté de M. le directeur général des postes et télégraphes, en date du 28 juillet 1894, M. Massebian, receveur à Arles, est nommé receveur principal à Cahors, en remplacement de M. Rontis, appelé à Perpignan.

M. Fabre, commis de 1<sup>re</sup> classe, reçoit une augmentation de traitement de 300 fr.

M. Moutier, commis de 2<sup>e</sup> classe est nommé commis de 1<sup>re</sup> classe.

**Agrégation d'histoire**

Nous apprenons avec plaisir que M. Caudriller, chargé d'un cours d'histoire au lycée Gambetta, vient d'être déclaré admissible aux épreuves orales de l'agrégation d'histoire.

**Nos compatriotes**

Notre compatriote, M. François Castagnié professeur à l'Ecole commerciale de Paris, vient de recevoir les Palmes académiques.

**Obsèques de M. Paul Armand**

Les obsèques de notre regretté compatriote et ami Paul Armand, ont eu lieu dimanche, au milieu de l'émotion publique.

La cérémonie funèbre ayant eu lieu à Marseille, le cortège s'est dirigé de la gare au cimetière.

Le deuil était conduit par le lieutenant-colonel d'état-major, M. Courbebaisse, aide de camp du général Saussier, gouverneur de Paris, M. Corhumel et M. Olié-Beauregard, cousins du défunt.

De très belles couronnes envoyées de Marseille se mêlaient à celles de la famille et des amis.

Au bord de la tombe, plusieurs discours ont été prononcés, par M. Anglarès, professeur au Lycée, au nom de l'Université.

Par M. le Dr Clary, au nom des camarades de Paul Armand.

Nous nous faisons un devoir de reproduire ces derniers adieux.

**Discours de M. le Dr Clary**

C'est avec la plus vive émotion que je viens, au nom de ses amis d'enfance, adresser à Paul Armand un suprême adieu.

— Chère et noble enfant, si en effet ma blessure pouvait être guérie, il y a longtemps qu'elle serait par toi. Mais ce que tu demandes est impossible ; ma vie est maudite, mon malheur est sans remède et je n'ose t'en confier le motif. Il le faudra pourtant, et un jour je te dirai tout ; mais ce sera une terrible épreuve et je ne peux l'affronter de si tôt. Oh ! oui, je t'aime, mon enfant, je voudrais te voir heureuse ! Si ma mort pouvait te rendre le bonheur, je prierais Dieu de me rappeler à toi. Mais qu'importe que je vive ou que je meure ! Ma mort ne détruirait pas le passé.

— Mon père, je puis tout entendre, excepté les terribles paroles que vous arrache la douleur. Elles sont une offense à la Providence.

— Tu es raison, mais j'ai tant souffert. Quoi qu'il en soit, ma mort ne changerait rien aux faits accomplis et j'aurais la douleur de te laisser seul ici-bas. J'espère donc, — je puis encore employer ce mot, — que le Seigneur me laissera vivre longtemps, car je suis jeune encore.

— Peut-être aura-t-il pitié de mon martyre et un jour viendra-t-il où un miracle se produira ; car il faudrait un miracle pour dénouer la trame qui nous enserre ! Mais hélas ! je n'ose conserver ce fragile espoir et je me trouverais criminel de le faire naître en toi. Maintenant l'histoire que je dois te dire est terrible et je sens qu'aujourd'hui je ne pourrais l'achever. Le jour où j'ai fui la société des hommes, où je t'ai apportée dans ce désert, je n'avais pas pensé que je te devrais compte de mon passé, j'ai vécu quinze ans dans cette illusion — n'est-il pas naturel que j'aie besoin de reprendre mes forces avant d'aborder ce douloureux récit.

— Qu'il soit fait, mon père, comme vous le désirez ; mais ne me tenez pas plus longtemps en suspens. Je sais, je sens que vous avez été victime de quelque horrible trame, mais je sais aussi que votre honneur a toujours été sauf.

En achevant ces mots, Cécile embrassa son père et se retira. Le lendemain, elle attendit vainement que Martini la fit appeler.

Celui-ci reculait autant qu'il le pouvait, l'heure d'une terrible confession que Cécile, malgré sa foi en l'honneur de son père, redoutait autant que lui.

Elle erra pendant toute cette journée sur la terrasse, devant la fenêtre de la villa, sentant son cœur prêt à se briser, luttant contre la fièvre qui agitait tout son corps.

Quand la nuit fut venue, elle ne songea même pas à rentrer et continua sa promenade. Mattéo, qui n'avait pas renoncé à ses projets et qui s'étonnait toujours de n'avoir pas vu paraître Henry, était là, comme de coutume, caché et attentif. Cécile, inconsciente du danger qui la menaçait, passait à chaque allée et venue si près de lui qu'il pouvait compter les battements de sa poitrine oppressée.

L'occasion semblait si favorable qu'elle fit oublier toute prudence à ce tigre furieux : il détacha sa ceinture, puis se ramassant sur lui-même, il prit son élan et il bondit sur la jeune fille.

(A suivre)

Les expressions me manquent pour rendre l'affection profonde de tous ceux qui ont eu le bonheur d'être ses camarades de collège et dont mes paroles ne sauraient être qu'un écho affaibli.

Paul Armand naquit à Cahors, le 12 mars 1840.

Il appartenait à cette famille Armand chez qui l'intelligence la plus alerte, l'esprit le plus fin et le plus gracieux s'alliaient si bien aux plus exquises délicatesses du cœur.

Aussi loin que mes souvenirs puissent remonter, je le revois, ce cher ami que nous pleurons, avec ses qualités maîtresses que l'on retrouvait chez lui peut-être plus séduisantes encore.

Sa jeunesse ne fut pas heureuse. Son père, dont les relations étaient si agréables, sous-préfet en 1848, démissionnaire au 2 décembre, fut frappé de très bonne heure d'un mal inexorable.

Il était tombé dans une gêne extrême et, malgré des habitudes de confortable et d'élégance, il supportait très dignement son infortune. Il souffrit surtout des privations que les siens avaient à supporter. Mais il en fut amplement dédommagé par les satisfactions que son fils allait lui donner.

Après avoir été un des plus studieux et des plus brillants élèves du lycée de Cahors, bachelier en 1855, puis maître d'études, Paul Armand se priva de tout pour venir en aide à ses bons parents auxquels il avait voué un véritable culte.

Grâce à un travail opiniâtre, il passa bientôt avec succès ses examens de licence et d'agrégation et fut nommé professeur d'histoire au lycée de Marseille.

Je n'ai pas à l'apprécier comme professeur, mais ce que je puis affirmer, c'est qu'il a laissé à ses collègues et à ses élèves le précieux souvenir d'un maître profondément dévoué à son enseignement, celui d'un savant modeste, d'un homme simple et bon qui a su s'imposer à l'affection de tous.

Je n'ai pas besoin de rappeler les services qu'il a rendus comme secrétaire général de la société de géographie. Vous savez tous, comme moi, avec quel intérêt passionné il suivait les héroïques efforts de ces intrépides qui vont au loin, au mépris de tous les dangers, augmenter le patrimoine de notre gloire nationale.

En 1869, Gambetta, alors à l'aurore de ses triomphes, se rendit à Marseille pour soutenir sa candidature à la députation. On était en plein Empire, et Paul Armand, qui avait pour notre ami la plus grande admiration, l'attachement le plus absolu, n'hésita pas à le recevoir chez lui. Aussi était-il demeuré son plus intime ami à Marseille. — Il ne lui a rien demandé que pour les autres.

Depuis quelques années, Paul Armand avait conquis par son énergie et son labeur de tous les instants, une situation des plus honorables. La vie lui était devenue douce et facile, mais il ne devait pas en jouir longtemps. Il avait abusé de ses forces, et, comme son père, par une fatalité héréditaire, il fut atteint en pleine maturité de talent par une longue et douloureuse maladie.

Paul Armand ne marchait plus que très difficilement, ce qui le tenait éloigné de nous. Au milieu de ses souffrances imméritées, il avait conservé toute sa tête et tout son cœur, et ce qui est plus remarquable, une constante belle humeur.

La mort a impitoyablement frappé les hommes de notre génération. Elle a enlevé les plus grands et les meilleurs, avec Gambetta, c'est Miran, c'est le docteur Fieuzal, et tout récemment Louis Arnault.

A peine remis de ce dernier deuil, nous avons appris la mort de ce pauvre Paul Armand. Bien que préparés depuis trop longtemps à ce coup cruel, nous avons été bien douloureusement affectés.

La vie de Paul Armand doit rester un enseignement pour tous. Il avait l'âme droite, l'esprit de tolérance et de justice, un ardent patriotisme et au plus haut degré le sentiment de tous les devoirs.

Sur l'estrade, avaient pris place MM. les professeurs et administrateurs du lycée Gambetta, le procureur de la République, le lieutenant-colonel du 7<sup>e</sup> de ligne, etc.

La musique du 7<sup>e</sup> de ligne prêtait son concours à cette solennité.

Dans son discours, M. Mazières a fait l'éloge de la directrice du collège qui depuis bientôt six ans dirige l'établissement, à la satisfaction de tous. Il s'est ensuite étendu sur l'instruction secondaire donnée aux jeunes filles.

Enfin, il a annoncé qu'une classe enfantine allait être annexée au collège, à la rentrée des classes.

Le discours de M. Mazières a été très applaudi.

Ajoutons que parmi les élèves du collège qui se sont déjà présentés aux divers examens, une a reçu le certificat de fin d'études secondaires (3<sup>e</sup> année); deux, le certificat d'aptitude aux bourses d'enseignement secondaire, enfin six, le certificat d'études primaires.

**Nécrologie**

Mme Cayla, femme du président du tribunal de commerce de Cahors, vient de succomber aux suites d'une fluxion de poitrine.

Mme Cayla était âgée de 58 ans. Nous adressons à M. Cayla et à sa famille nos sincères condoléances.

**Square**

Nous apprenons qu'à partir du premier août, un garde assermenté sera chargé de la surveillance du nouveau square de notre promenade Fénelon.

C'est là une bonne nouvelle. Désormais, notre jardin public sera à l'abri des déprédations de nos gamins et parfois même des grandes personnes.

**M. François Coppée à Alvignac**

Le célèbre poète-académicien, M. François Coppée, est depuis quelques jours à Alvignac, où il est venu prendre les eaux bienfaisantes de la source de Miers.

Samedi dernier, les buveurs d'eau, fort nombreux en ce moment, à Alvignac, lui ont offert un banquet auquel il a bien voulu assister. Répondant à un toast, M. François Coppée a d'abord remercié les assistants « qui, quoique gens du Midi, a-t-il dit, ne sont que du Midi moins le quart ». Il a bu ensuite à la prospérité des eaux de Miers.

**Certificat d'aptitude à l'enseignement de la couture**

Le jeudi 26 juillet courant ont eu lieu à Cahors les examens du certificat d'aptitude à l'enseignement de la couture.

A été définitivement reçue Mlle Langlais, institutrice facultative à Ussel.

**Concours de poulinières et de pouliches de Cahors**

Voici le résultat du concours de pouliches et poulinières qui a eu lieu vendredi à Cahors :

- Poulinières suitées*
- 1<sup>re</sup> prime de 200 fr., M. Delfau, de Blars.
  - 2<sup>e</sup> — de 100 fr., M. Castelnaud, de Maxou.
  - 3<sup>e</sup> — de 100 fr., M. Bousquet à Bégoux.
  - 4<sup>e</sup> — de 75 fr., M. Sicard, à Belfort.
  - 5<sup>e</sup> — de 60 fr., M. Sastres, à St-Henri.
  - 6<sup>e</sup> — de 50 fr., M. X., à St-Paul-Labouffie.
  - 7<sup>e</sup> — de 40 fr., M. Ausset, à Aujols.

- Pouliches de 2 ans*
- 1<sup>re</sup> prime de 25 fr., M. Roux, à Lugagnac.
  - 2<sup>e</sup> — de 25 fr., M. Castelnaud, à Maxou.
  - 3<sup>e</sup> — de 25 fr., M. Laur, à Cahors.

**Postes et télégraphes**

D'après une instruction de la direction générale, les expéditeurs de télégrammes pourront affranchir la réponse demandée à leur correspondant moyennant une taxe de « dix mots ».

Dans ce cas, le destinataire recevra un bon de réponse valable pendant six semaines et dont il aura le droit de se servir pour expédier gratuitement, mais dans le service intérieur, un télégramme d'un bureau quelconque à une destination de son choix.

**Institution Valette**

Cours et répétitions pendant les vacances à partir du 17 août.

**Les grandes manœuvres du 17<sup>e</sup> corps**

Les grandes manœuvres du 17<sup>e</sup> corps d'armée auront lieu du 10 au 15 septembre prochain, entre Toulouse et Montauban.

Les mouvements des troupes commenceront dès le 13 août. A cette date, en effet, le 10<sup>e</sup> dragons quittera ses quartiers pour se rendre à Lannemezan, le 9<sup>e</sup> chasseurs partira le 16 pour la même destination. Du 19 au 26 août, la 17<sup>e</sup> brigade de cavalerie, cantonnée à Lannemezan évoluera sur le plateau de ce nom. Le 27, elles se dirigeront par étapes vers Montauban, Gimont et Auterive.

Le 88<sup>e</sup> d'infanterie partira le 29 août de Mi-

rande et Auch pour se trouver, le 3 septembre, à Montgiscard.

La portion centrale du 83<sup>e</sup> quittera St-Gaudens le 30 août et se dirigera vers Castanet, où la portion principale, en garnison à Toulouse, ira la rejoindre le 4 septembre.

Le 126<sup>e</sup> partira de Toulouse pour se rendre, le 4 septembre, à Deyme, Donneville et Fourquevaux.

La portion centrale du 20<sup>e</sup> quittera Marmande le 4 septembre pour se rendre à Montauban où elle arrivera le 10; la portion principale venant de Castelsarrazin, l'y rejoindra le même jour.

Les 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> d'infanterie partiront les 5 et 6 septembre.

Le 11<sup>e</sup> d'infanterie partira le 7 septembre.

Le 23<sup>e</sup> d'artillerie quittera Toulouse le 3 septembre; le 18<sup>e</sup> partira le 6.

Les manœuvres commenceront le 11 par le combat entre la 33<sup>e</sup> et la 34<sup>e</sup> division. Ce combat sera livré aux environs de Montauban.

Le 12, marche des deux divisions sur une colonne de Montauban à Toulouse.

Le 13, combat des deux divisions contre un ennemi figuré.

Le 14, repos, et le 15, revue des troupes du corps d'armée aux environs de Toulouse.

Les effectifs mobilisés pour ces manœuvres s'élèvent à 18,255 hommes dont 633 officiers et 2,391 chevaux.

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

Séance du 16 juillet 1894

Présidence de M. Combes, président semestriel

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues.

M. Daynard donne lecture d'une analyse de l'ouvrage de M. Martel : *Les abîmes*.

La Société décide l'insertion de ce travail dans le *Bulletin* en cours d'impression.

Au nom de M. Gransault Lacoste, un membre communique : Une lettre des Emigrés du district de Cahors, pendant la période révolutionnaire et une poésie satirique contre les impôts du premier Empire. L'origine de ce document est inconnu.

Le même sociétaire lit le passage d'une lettre de M. Paul Armand, professeur honoraire au lycée de Marseille, relatif à l'ouvrage de sir E. Harrison Burk, en grande partie consacré à une exploration que l'auteur a faite dans le Quercy.

**Déraillement**

Hier, le train de marchandise 2622, qui part de Figeac à 8 heures du matin, se dirigeant sur Brive, a déraillé au poteau kilométrique 232, entre le Pournel et le tunnel de Cambes.

Pas d'accidents. Un wagon de charbon de la compagnie du Midi a été déterioré. Le train omnibus de 10 heures 20 a subi 40 minutes de retard.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME du 2 août 1894

- de 8 à 9 h. 1/2 du soir (*Allées Fénelon*)
- Le Major Gurtner.
  - Le Pré aux Clercs (Fant. p. piston) Hérold.
  - Exécutée par M. Larroque.
  - Lakmé (Fantaisie) Léo Délibes.
  - Thérèse (Valse) Gungl.
  - Le Lac des Fées (Ouv. 1<sup>re</sup> audition) Auher.
  - La Linotte (Polka pour flûte) Wettge.
  - Exécutée par M. Thomassiny.

**Soulomès**

M. Détampes, commis principal des contributions indirectes à Epernay, vient de s'éteindre dans sa famille à Soulomès.

M. Détampes qui était dans l'administration depuis 12 ans, avait sollicité vainement plusieurs fois son changement, sa santé réclamant un endroit moins froid qu'Epernay.

Sa mort a consterné tout le monde, car rien n'annonçait un si fatal événement.

Après la cérémonie religieuse, le corps a été transporté à St-Céré, sa ville natale, où il va reposer à côté de ses siens.

Que sa vieille mère veuille bien nous permettre de lui offrir nos sincères condoléances.

La fête patronale de Soulomès avait lieu dimanche 22 courant. La matinée a été consacrée à la distribution des gâteaux aux meilleures familles de la commune. Les divertissements et les danses avaient commencé à 3 heures, mais de bonne heure tout a cessé, par suite d'un violent orage, qui a duré une grande partie de la nuit.

Heureusement, les récoltes n'ont pas eu trop à souffrir.

**Figeac**

La gendarmerie de notre ville a mis hier en état d'arrestation et écroué à la maison d'arrêt Auguste Bruel, âgé de 24 ans, né à Sérnegues, (Aveyron), sans profession ni domicile.

Voici dans quelles circonstances : Bruel avait furtivement pénétré dans l'habitation des époux Laromiguière, propriétaire au Rigal, commune de Felzins, pendant que ceux-ci travaillaient aux champs; après avoir fracturé une armoire et soustrait une pièce de 20 francs, il s'esquiva à toutes jambes par la porte de la grange, quand il fut aperçu par un voisin qui se mit à crier au secours. Les époux Laromiguière accoururent; on poursuyvit le fuyard et on ne tarda pas à l'atteindre.

Bruel a été maltraité; il a reçu un coup de plat de faux au visage. Il a été remis dans la soirée entre les mains de la gendarmerie.

**FAITS DIVERS**

**Connaissances utiles**

Il y a un gros inconvénient à empoisonner les rats qui se trouvent sous un plancher; les cadavres en décomposition empestent la maison.

Il est plus simple de les faire fuir; et voici comment :

On prend du chlore qu'on délaye avec de l'eau, puis on verse le liquide dans les trous ouverts par les rats.

L'odeur du chlore leur est insupportable, ils s'empresseront de déguerpir.

**L'arbre à eau**

Après le chou palmiste de l'Amérique du Sud, voici que l'on vient de découvrir à Madagascar, cet arbre singulier.

Pour commencer, cet arbre n'a pas de branches et ses feuilles, généralement au nombre de 24, sont attachées directement au tronc.

Leur dimension est d'une belle mesure : 2 mètres à 2 mètres 50 de longueur sur 1 mètre à 1 mètre 30 de largeur.

A leur base, ce qui semble invraisemblable, une sorte de réceptacle renfermant la quantité d'environ un litre d'eau pure et fraîche.

Quelle ressource pour les pauvres voyageurs altérés par le soleil de feu de la grande île africaine !

Comme on voit, la nature fait bien les choses à Madagascar.

Il est fâcheux que ses habitants ne soient pas au diapason et n'aient que la lâcheté et la perfidie au service des malheureux étrangers qui se risquent dans leurs parages.

**Briquettes de pétrole solidifié**

L'emploi du pétrole liquide au chauffage des chaudières à vapeur, soit dans les usines soit à bord des navires, est plein d'avenir.

Mais l'arrimage d'un combustible liquide sur les bâtiments présente certains inconvénients et surtout certains dangers. On peut les éviter en se servant de briquettes de pétrole solidifié.

Voici la formule éprouvée qu'en donne M. Mastracci, de la marine française : Mélanger à un litre d'huile de pétrole ordinaire 10 0/0 de résine, 333 grammes de soude caustique et 150 grammes de son trituré, et faire chauffer.

Si la matière tend à déborder, on l'arrose de quelques gouttes de soude, en ayant soin de toujours remuer jusqu'à complète solidification.

On coule ensuite le produit dans des moules à briquettes et l'on fait sécher à l'étuve.

Aussitôt après la fabrication, ces briquettes peuvent être utilisées.

On peut encore, pour rendre le mélange plus maniable et plus résistant lui incorporer 20 0/0 de sable ou d'argile et la même quantité de sciure de bois.

Expérimentées sur plusieurs remorqueurs à Marseille, ces briquettes, à poids égal, ont fourni trois fois plus de chaleur que les briquettes de charbon ordinaire, sans fumée et avec un déchet peu appréciable.

En poursuivant des études, on espère arriver à remplacer quatre kilog. de houille par un kilog. de pétrole solidifié.

Ce chauffage sera-t-il plus économique ? Il est certain qu'il sera plus propre et moins encombrant.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée suivant décret du 4 mai 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Toutes Opérations de Banque, notamment :

Comptes de dépôts de Fonds à intérêts, avec ou sans service de Chèques ;

Chèques directs et Virements, paiements télégraphiques ou non ;

Dépôts de Fonds remboursables à échéance fixe, à intérêts variables suivant la durée des dépôts ;

Ordres de Bourse en France et à l'Étranger ;

Placements de Valeurs, Avances et Opérations sur Titres ;

Souscriptions ; — Garde de Titres ;

Escompte et Encaissement de Coupons français et étrangers ;

Escompte et Encaissement d'Effets de commerce, Factures et Reçus sur la France et l'Étranger ;

Crédits documentaires ; Avances sur Marchandises et sur connaissements ;

Billets de Crédit circulaires et Lettres de crédit sur la France et l'Étranger ;

Renseignements divers ; Services de Correspondant ; Assurances, etc.

La Société a 156 Agences et Bureaux en France

une Agence à Londres et des Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

**A CÉDER DE SUITE**

Le fonds et le matériel neuf de la boucherie coopérative de Cahors, au prix de deux mille francs, avec suite de bail.

S'adresser au Président de la société, rue Fénelon, 7.

**PILULES GICQUEL, la Boîte 1<sup>fr</sup> 50**

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSION  
AUX

Plages de la Bretagne

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimper, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe : 45 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêter à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 %, du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS  
VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubiac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimper (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimper, Rospenden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

AUDOUARD

Ex-Professeur de  
PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES  
A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE  
A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIFIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire  
FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD. BRIVE

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> Montcoutié.

PRIX MODÉRÉS

Bibliographie

Nous signalons avec plaisir à nos lecteurs le remarquable article sur les livres d'Heures, que M. Gust. Pawlowski vient de publier dans la 477<sup>e</sup> livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE. Ce fascicule renferme encore une savante étude de M. Paul Pierret sur les Hiéroglyphes, et une monographie de l'Himalaya, par M. Ch. Vélain, qui est un de ces travaux originaux qui ont conquis à la GRANDE ENCYCLOPÉDIE une renommée universelle.

Prix de chaque livraison : 1 franc. — Une feuille-spécimen est envoyée gratuitement sur demande.

H. Lamirault et C<sup>o</sup>, 61, rue de Rennes, Paris.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte  
Breveté S. G. D. G.  
Enclume de Famille  
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY, adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints  
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, ainé, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Papiers peints

Vitrierie

en  
**Henri SÉGUY**

tous genres

Faux bois

Rue du Lycée, n<sup>o</sup> 40, CAHORS

Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

PLUS DE FEU  
70 ans de Succès

Liniment BOYER-MICHEL

CORMIER et PÉRON, CHATEAUX (Indre)  
Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecarts, Mollettes, Courbes, Vessigons, Angines, etc., etc., 5 francs.  
CHEZ TOUTS LES PHARMACIENS.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments  
SISE

Faubourg et rue St-Georges, N<sup>o</sup> 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

chez tous les  
à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors)  
La petite carte de poche  
DU LOT

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

Bon prime du « Journal du Lot »

EAUX MINÉRALES NATURELLES DE CRANSAC  
SOURCES ROQUES

Les seules approuvées par l'Académie de médecine, autorisées par l'Etat

Depuis les derniers travaux de captage débitant 11,131 litres par jour. Source n<sup>o</sup> 1, 7,920 lit. par jour. Source n<sup>o</sup> 2 ou source principale, 3,211 lit. p. jour

TROIS MÉDAILLES D'OR ET UN DIPLOME D'HONNEUR  
Aux Expositions de Bordeaux, Montauban, Brive

Employées avec succès contre les maladies du Foie, de la Rate, les Engorgements chroniques abdominaux, la Constipation, les Fièvres intermittentes, rebelles, les Affections vermineuses.

Ces eaux combinées avec les étuves naturelles qui existent sur le volcan et l'hydrothérapie, sont radicales pour toutes les douleurs rhumatismales.

Demander le Grand Hôtel CALTIER, le mieux aéré, bon confortable, prix modérés, situé dans le grand Parc des établissements des sources et bains.

Ecrire à M. ROQUES, directeur des Etablissements, à Cransac

Saison d'eau remboursée à qui ne serait pas satisfait comme par le passé, sinon mieux

Ouverture : 15 juin jusqu'au dernier septembre

Prière à nos lecteurs de nous demander les Bons-primes avec lesquels ils pourront bénéficier de dix pour cent sur les prix d'hôtel, le traitement et les commandes d'eaux minérales.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE ainé

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT  
16, Rue de la Liberté, Cahors

